



Réévaluation d'une pension alimentaire non prévue par le jugement

Par **omarsharif**, le **05/09/2015** à **20:06**

Bonjour,

Mes parents ont divorcé en 1994. L'ordonnance de séparation de fait a mis à la charge de mon père une pension alimentaire, mais le jugement qui a prononcé le divorce n'y fait pas du tout référence. Mon père a continué à lui verser sa pension de manière régulière. Toutefois, celle-ci n'a jamais été réévaluée. Dans ces conditions, peut-on saisir le juge aux affaires familiales pour obtenir cette réévaluation ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Bien cordialement.

Par **cocotte1003**, le **06/09/2015** à **07:23**

Bonjour, il n'existe même pas de pension dans le jugement, elle ne peut donc pas être réévaluée. Votre père peut très bien arrêter de payer puisque rien ne l'oblige juridiquement à le faire, cordialement